

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prone. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Lettre de Sa Sainteté Pie X à l'épiscopat du Canada, au sujet du Premier Concile Plénier de Québec. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Correspondance romaine.

AU PRONE

Le dimanche, 10 septembre

On annonce :

La fête de Notre-Dame de Pitié (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 10 septembre

Dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette:

Fête du S. NOM DE MARIE, double de 1e cl. avec Oct.; seule mém. du 14e dim.; préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, seule mém. du dim.

Hors des dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette :

*Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles
 semi-publiques :*

Du S. Nom de Marie, double maj.; mém. de saint Nicolas de Tolentin et du 14e dim.; préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o de saint Nicolas de Tolentin, 2o du dim., 3o des Ss. Prote et Hyacinthe Mm.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De la Nativité comme le 8 septembre, double de 2e cl.; mém. de saint Nicolas de Tolentin et du 14e dim.; préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o de saint Nicolas de Tolentin, 2o du dim., 3o des Ss. Prote et Hyacinthe Mm.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.